



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1282-24** - CAMAC : **235300** - Compétence : **ME** – Propriétaires : **Romina et Claudio PANCINI** – Promettant acquéreur : **GROUPE LEUBA SA, M. Didier LEUBA** – Coordonnées géographiques : **2560265/1138040** - Lieu-dit : « **Route du Simplon 7** » – Parcelle N° **1107** - ECA Nos : **470, 411, B32, B45 et B46** - Note au recensement architectural : – Degré de sensibilité au bruit : **III** – Auteur des plans : **ANDRES ET FERRARI ARCHITECTES SA, M. Florian FERRARI** - Projet :

TRANSFORMATION ET EXTENSION DE LA CARROSSERIE (ECA 470), TRANSFORMATION ET RÉNOVATION DES GARAGES (ECA 411, B32, B45 ET B46).

Les observations ou oppositions relatives aux dossiers précités doivent être adressées à la Municipalité, **par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier**, pendant la durée de cette dernière, soit

du 04.09.2024 au 03.10.2024

○○○○○

DISPENSES D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique les projets suivants :

Dossier N° **1281-24** – Propriétaire : **Béatrice POTIER** – Lieu-dit : « **Route des Grangettes 22** » - Parcelle N° **390** – ECA N° : **399** - Projet : **Installation d'une PAC extérieur en remplacement du système de chauffage existant.**

○○○○○

Dossier N° **1283-24** – Propriétaires : **PPE "EN NOVALETTE"**, lot **976-4**, **Gabrielle et Urs FURTER** – Lieu-dit : « **Novallette 6** » – Parcelle N° **976** – ECA N° : **602** – Projet : **Installation d'une PAC extérieur en remplacement du système de chauffage existant.**

Toutefois, ces exemptions sont affichées aux piliers publics et les dossiers sont à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

Du 09.09.2024 au 18.09.2024

CONSULTATION DES DOSSIERS :

- **AU GREFFE MUNICIPAL :**
LE LUNDI DE 14H00 À 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45
LE MARDI DE 17H00 À 19H00

DOSSIER D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- **SUR INTERNET PAR LE LIEN :** cartoriviera.ch/enquetes-publiques





AVIS À LA POPULATION

DÉCHETTERIE COMMUNALE

Les habitants de Noville ont la chance de pouvoir bénéficier d'un accès à la déchetterie du lundi au samedi, de 08h00 à 20h00.

Afin de pouvoir continuer à offrir à la population ce service et de conserver les lieux propres, sans la présence de surveillants durant des tranches horaires restreintes, nous vous serions reconnaissants de veiller au maintien de la propreté des lieux.

Lors du dépôt de vos déchets, notamment papier, branches, etc., n'hésitez pas à utiliser le matériel mis à disposition pour balayer et/ou ramasser ce que vous avez fait tomber par terre. Toute l'équipe de la voirie vous en remercie !



PROPRETÉ DES ROUTES

Les usagers des routes et chemins communaux (domaine public) qui les salissent ou les endommagent sont tenus de les nettoyer, en application de la loi sur les routes (LROU), article 30. A défaut, l'autorité procède au nettoyage aux frais de la personne responsable.

Il en est de même pour les déjections canines qui doivent être ramassées par les propriétaires de chiens, qui peuvent trouver des sachets sur tout le territoire communal.

Nous remercions toutes les personnes qui prennent les mesures pour garantir la propreté de nos routes et chemins. La Municipalité préfère rappeler les dispositions en vigueur plutôt que de sanctionner les éventuels contrevenants.



MANIFESTATION – PICK-UP ROMANDIE 2024



La Commune de Noville soutient le meeting de voitures 4x4, organisé par Pick-Up Romandie, qui aura lieu les **samedi et dimanche 14 et 15 septembre 2024 dès 07h00**, sur le terrain en face de la Migros de Noville, route du Simplon, derrière le bâtiment de Romande Energie.

Vous y trouverez des exposants de voitures 4x4 et un parcours d'essai. Possibilité de se restaurer sur place, tombola organisée durant la journée, animations pour enfants, parking visiteurs à disposition.

Passionné ou amateur, chacun est le bienvenu !

